

Que choisir ? Droit Pénal ou droit Administratif ?

Par **Mister44**, le **03/09/2010** à **00:35**

Bonjour tout le monde !

Je suis à la Fac (à Nantes) et nous devons choisir nos matières à TD pour notre entrée en deuxième année. Je ne sais pas du tout ce que je souhaite faire au terme de mes études donc ce n'est pas cela qui influencera mon choix en TD.

En fait j'ai le choix entre droit pénal et droit administratif et j'hésite.

Tout le monde me dit de fuir le droit administratif comme la peste, que c'est très compliqué etc...

J'imagine que le droit pénal ne doit pas non plus être de tout repos mais je n'ai pas envie de choisir l'administratif (dont personne ne me dit du bien) et de m'en mordre les doigts.

Je n'ai jamais fais de droit administratif, j'ai juste eu une matière l'année dernière qui s'appelait "Institutions administratives" (et j'ai d'ailleurs détesté).

Que me conseillez-vous ?

PS: Est-ce que vous savez ce qu'on étudie en finances publiques ?

Merci d'avance à ceux et celles qui prendront le temps de me répondre ! 

Par **Titejuriste1**, le **03/09/2010** à **02:35**

Sans hésiter j'ai préféré droit administratif. Je l'avais en td c'est obligatoire chez nous. J'avais pris pénal (général) aussi c'était sans td. Au début j'étais enchantée de faire du pénal puis j'ai déchanté j'ai pas vraiment accroché. Par contre l'admi j'ai bien aimé surtout celui du 1er semestre. Celui du 2ème j'ai trouvé ça un peu plus chaud mais ça allait quand même. J'ai fui pénal et j'ai pas choisi au second semestre procédure pénale. En FP on étudie le budget de l'état etc

Par **akhela**, le **03/09/2010** à **07:33**

Pénal général en 2ème année est une matière très simple et peu passionnante (et en TD quasiment inutile). L'admin est plus complexe mais beaucoup plus intéressant (bon je suis pas objectif).

Après comme pour tous tes choix, cela dépend de tes choix de carrières.

Je le répète, il ne faut pas choisir une matière en fonction des profs, de la notation ou d'autres considérations ésotériques, il faut choisir en fonction de ce que l'on veut faire plus tard, même si ça semble plus dure.

Donne nous tes envies et on te conseillera.

Par **Yann**, le **03/09/2010** à **08:41**

Le droit administratif peut effectivement sembler plus difficile que le pénal. D'une manière générale les gens préfèrent éviter ce qui s'approche trop près du droit public.

En pénal on va te parler de vols, de crimes, de peines, etc... Autant de notions qui te parlent déjà même si tu n'en as jamais fait. C'est des sujets dont on parle quotidiennement pour peu qu'on allume sa télé ou qu'on ouvre un journal.

En administratif en revanche tu vas aborder des notions plus abstraites à ton niveau d'étude: la notion de services public industriels et commerciaux ou administratifs et l'influence de l'Europe c'est déjà moins parlant au néofite.

Le droit administratif te demandera donc un effort supplémentaire pour "s'y mettre".

Ceci dit, une fois qu'on est dedans je trouve le droit administratif plus intéressant que le pénal (je me suis toujours perdu dans les notions de cumul réel d'infraction et cumul idéal de

qualification Image not found or type unknown) et pas plus difficile qu'une autre matière.

Puisque tu n'as pas de réel projet d'avenir fixe, je te conseillerai de prendre droit administratif avec td pour ta culture juridique. Ça te fermera moins de portes pour la suite et ça te donnera une meilleure culture juridique. De plus, si tu prends droit administratif mais que finalement tu décides de t'orienter vers un secteur privatiste il me semble plus facile de rattraper ce que tu auras raté en pénal que l'inverse.

;) Image not found or type unknown

Bien entendu les conseillers ne sont pas les payeurs donc à toi de trancher Image not found or type unknown

Par **Yn**, le **03/09/2010** à **13:26**

Je rejoins ce qui a été dit plus haut. Le droit pénal général est un droit relativement [i:up4diyu3]binaire[i:up4diyu3] qui fait appel à des thèmes dont tout le monde a déjà entendu parler.

Le droit admin traite de sujets transversaux que tu retrouveras plus tard même si tu décides de t'orienter dans le droit privé. De plus, il permet de comprendre certains points sensibles comme la place des textes internationaux face à la loi, la Constitution, etc.

Mais surtout, tu vas découvrir une logique différente du droit privé. Tu verras que des thèmes étudiés en obligation le sont également en admin (ex : les contrats) mais qu'ils répondent à des régimes différents, ce qui te permet de mieux appréhender ledit thème dans sa globalité.

Par **Mister44**, le **05/09/2010** à **16:48**

:)

Je vois...Merci pour vos réponses Image not found or type unknown

De toute façon si je ne prends pas Administratif en TD j'en ferai forcément car on est obligé d'en prendre. Mais la vraie question c'est: je le prends en matière à TD ou non...j'avoue que j'hésite.

Est-ce que du droit admin sans TD suffit pour acquérir les bases ?

Car le problème c'est que si je prend le droit admin en TD c'est pour toute l'année, je m'engage sur les deux semestres...

Par **Yann**, le **06/09/2010** à **08:22**

Le pénal me semblant "plus facile" à comprendre sans td que le droit administratif je dirais droit administratif.

Par **Mister44**, le **06/09/2010** à **15:58**

Car en TD j'aurai déjà Institutions Communautaires (c'est obligatoire) et Civil. Donc si je prends administratif au niveau du taf ça va pas faire trop ? Comme le pénal semble plus léger...

Par **mathou**, le **06/09/2010** à **21:10**

Bonjour,

Sans hésiter : stratif en TD. La L2 doit donner les bases à l'étudiant, dans les deux branches principales du droit. Mine de rien, le droit public est indispensable à un parcours privatiste - droit rural, droit de l'urbanisme, droit administratif des biens, un peu droit des sociétés, droit

des sûretés, droit des biens... Ne serait-ce que pour être compétent en droit, et avoir une certaine culture juridique (qui pourra servir : à la fois pour les libertés fonda si tu veux préparer l'examen d'avocat, et pour le côté public si tu prépares ensuite des concours ; voire pour une orientation en public en master, beaucoup se pensent plus attirés par le privé et continuent en public, qui est un domaine avec des débouchés sympas).

Le droit pénal est moins passionnant, et surtout moins utile. Le droit pénal général ne fait que voir les grands principes et la théorie (légalité de la peine, cumul d'infractions...), mais tu ne vois pas d'infractions précises, à moins de faire du pénal spécial. Et les grands principes du pénal sont aisés d'accès sans TD.

A l'inverse, faire du droit administratif sans TD ne donne pas un niveau équivalent à ceux qui suivent la matière en TD.

Si c'est la réputation de la matière qui t'effraie, enlève-toi cette idée de la tête, ce n'est pas un comportement adéquat pour un juriste en formation. Quand tu seras face à un client plus tard, tu ne pourras pas lui dire " ah, mais j'ai pas fait ça avec TD, allez voir un confrère ".

Après, ce n'est que mon avis, et comme dit Yann, les conseillers ne sont pas les payeurs. Choisir stratif assure une certaine sécurité pour plus tard, contrairement au pénal. Ce serait juste dommage de laisser une matière utile de côté pour une question de poids de travail. On y a tous survécu hein, certains en ayant des handicaps ou des maladies, des professions ou

des obligations familiales en plus de la fac 

Institutions administratives est simplement un cours descriptif, comme ceux d'institutions judiciaires ou européennes. Ca a peu de choses à voir avec le programme de deuxième année, qui entre dans le " sérieux ". Le mieux, c'est de feuilleter des livres de strat pour te

faire une idée 

Par **Yann**, le **07/09/2010** à **09:15**

:!

 Attention j'ai bien dit "plus facile". Il faut relativiser.

Le pénal demande aussi de travailler, moins que l'administratif, mais il y a tout de même du boulot. Quel que soit ton choix de matière avec td tu devras les préparer et les suivre sérieusement, ce qui ne se fait pas sans efforts...

Par **Mister44**, le **07/09/2010** à **17:43**

Oui je m'en doute, rien qu'en L1 les TD demandaient un travail assez conséquent (enfin au deuxième semestre, le premier c'était un peu les vacances). J'imagine que là ce sera encore pire mais je compte bien bosser sérieusement.

Par **Francisco**, le **07/09/2010 à 18:30**

Puisque tu es à Nantes.

En TD de pénal, au début, on te demandera d'aller assister à un procès. Mais comme personne ne vérifie vraiment si on y va... Au second semestre, tu devras faire une fiche de lecture sur un livre avec d'autres étudiants. (Certains n'ont énormément de rapport avec le droit pénal selon moi...)

Sinon, la plupart des séances, c'est des commentaires d'arrêt et des cas pratiques. Perso, je n'ai pas trouvé le TD passionnant, sûrement à cause du chargé, car pendant toute la séance, on ne faisait que résumer les arrêts qu'on avait à préparer. Le seul truc que j'ai trouvé intéressant, ce sont les faits assez ahurissants de certains arrêts. Par exemple, un type qui transmet volontairement le sida, mais qui est relaxé.

Pour le droit administratif. Le cours est le même que sans TD. Et l'épreuve est la même, avec moins de questions : un cas pratique. (Ceux qui le font avec TD ont au choix le cas pratique ou une disserte). Enfin c'était comme ça cette année car Mme Noguellou s'en va à Paris. Sinon, pour les cas pratiques, ayant eu le même sujet que ceux avec TD, c'est largement faisable. Mais faut pas se gourer sur les problèmes de droit, ça coûte cher (comme dans tout cas pratique). Le plus difficile, c'est d'arriver à retenir le nom des arrêts. Mais si ton raisonnement est bon et que tu n'en cites pas beaucoup, tu n'es pas trop pénalisé.

Par **Mister44**, le **07/09/2010 à 23:17**

:))

Ah merci pour les conseils Image not found or type unknown

Si on prend pas admin en TD ils nous donnent une méthode j'espère quand même pour le cas pratique ?

Par **Francisco**, le **07/09/2010 à 23:32**

Non en fait, on paniquait un peu parce qu'on savait pas comment faire non plus. On avait demandé à ceux qui faisaient la matière en TD mais ils savaient pas non plus parce qu'ils faisaient quasiment que des commentaires d'arrêt.

Mais en gros, ça ne change pas d'un cas pratique normal.

Tu poses ton ou tes problème(s) de droit. Tu cites la ou les règle(s) de droit + le nom de l'arrêt (et si tu peux l'année). Ensuite, les faits et puis ta conclusion. Par contre, ils attendent que tu

cites toutes les solutions. Par exemple, si pendant longtemps t'avais une jurisprudence qui s'appliquait mais qu'elle a changé, il faut citer les deux jurisprudences.

Néanmoins, il se peut que cette année ils décident de proposer un autre type de sujet.

Par **Mister44**, le **09/09/2010** à **00:44**

Et tu as choisi le droit administratif en petite matière car tu savais déjà dans quelle direction orienter tes études ?

Par **Francisco**, le **09/09/2010** à **10:50**

En fait, j'ai surtout fait en fonction de ce qui m'intéressait le plus. J'aimais déjà le droit civil et je voulais absolument faire du pénal. J'ai beaucoup aimé les CM de pénal. Les TD beaucoup moins en fait mais j'ai déjà expliqué ça plus haut. Mais j'ai aussi beaucoup aimé les CM d'administratif.

Faut pas avoir de préjugé sur le droit administratif, ce qui rebute la plupart des étudiants, c'est parce qu'ils entendent qu'il faut apprendre le nom des arrêts et qu'il n'y a pas de code. Pour ma part, même si je n'ai pas pris la matière en TD, j'ai trouvé le cours très clair et très

structuré et même intéressant Image not found or type unknown

Je ne sais pas quand sont les dates limites pour choisir les TD. Mais d'habitude y a pas mal d'étudiants qui attendent les premiers cours pour se fixer dans leurs choix de TD (même si le premier cours c'est mince pour se déterminer...). Après, je dirais qu'il faut que tu fasses en fonction de ce qui t'intéresse. Car chaque prof en début de cours va prêcher pour sa chapelle en disant que c'est tout bénéf de prendre sa matière en TD, que ce n'est en rien pénalisant, voire même que c'est indispensable....(Au pire, si tu prends pas la matière, tu peux toujours demander à des potes de te passer leurs TD. C'est ce que je faisais au début, j'échangeais mes TD de civil avec ceux d'administratif).